



POUR LA SAUVEGARDE DU SERVICE PUBLIC, MOBILISONS-NOUS !

Dans le cadre de la démarche stratégique, la direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor engage la restructuration des services et notamment du réseau des trésoreries de proximité. Cette "réforme" se fait à marche forcée et sans réflexion ni débat sur les besoins des populations.

C'est dans cette logique que, lors du CTL du 7 mai dernier, M. Rebeix a annoncé les restructurations suivantes pour 2016 :

- transfert de la trésorerie de Plouaret vers Plestin les Grèves au 01/01/2016,
- transfert de la trésorerie de Lézardrieux vers les SPL et SIP de Paimpol au 01/01/2016,
- transfert du recouvrement fiscal de la trésorerie d'Etables vers le SIP Ouest de Saint-Brieuc, au 01/01/2016
- constitution du pôle départemental enregistrement sur le site de Saint-Brieuc au 01/09/2016,
- regroupement du PCE Ouest sur la seule résidence de Lannion au 01/09/2016,
- mise en place du PCR (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) sur le seul site de Saint-Brieuc au 01/09/2016

Depuis ces annonces, l'intersyndicale locale (Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP et CGT Finances Publiques) a alerté les élus locaux. Elle a, à ce titre, rencontré la députée de Guingamp, Mme Annie Le Houérou, le maire de Guingamp, M. Philippe Le Goff et le Sénateur de la circonscription, M. Yannick Botrel. Des contacts ont également été pris avec les élus des communes de Plouaret et de Lézardrieux.

Face à ces annonces, les collègues se sont également mobilisés en interpellant la direction, ainsi que les usagers, sur les dangers qui pèsent sur le service public de proximité dans notre département.

Selon des premières remontées d'information sur 45 départements, ce sont plus de 110 opérations de restructuration qui sont programmées à l'horizon du 1er janvier 2016 dont 88 suppressions de trésoreries et 30 opérations de concentration de l'accueil fiscal des particuliers.

Au-delà de la défense des services et de l'emploi, c'est l'enjeu du maintien du service public en milieu rural qui est posé. Ce service public de proximité est pourtant le garant de la cohésion sociale et de l'égalité républicaine, et est indispensable au développement économique des territoires.

Dans la continuité de la grève du 9 avril dernier, il est important de rester mobilisé et d'être présent face aux choix du gouvernement qui continue de faire des choix inacceptables en considérant la DGFIP, et plus largement les administrations de Bercy, comme non « prioritaires ».

Ainsi, ce sont **2548 nouvelles suppressions d'emplois** qui vont être actées pour 2016 dans le cadre d'une nouvelle saignée des moyens.

Entre 2002 et 2015, ce sont plus de 30 000 emplois qui auront été supprimés à la DGFIP alors que :

- La charge de travail ne cesse d'augmenter,
- La complexité s'accroît,
- Les conséquences de la crise se font durement ressentir à l'accueil, en recouvrement ou encore en contrôle fiscal par exemple.

A cet égard l'intersyndicale rejette le pacte de responsabilité.

Il s'agit d'un acte contre les salariés, un cadeau de 41 milliards d'euros au patronat. Ce pacte est financé par 50 milliards d'euros de réductions des dépenses publiques et sociales qui remettent en cause les services publics et la protection sociale.

Les conséquences néfastes de ce pacte se concrétisent par :

- le gel de la valeur du point d'indice,
- les suppressions de postes,
- la diminution des déroulements de carrières.

Or, dans les services :

- Tout démontre qu'il faut renforcer la DGFIP en emplois,
- Tout justifie, alors que la souffrance au travail se développe, que l'amélioration des conditions de travail soit une priorité,
- Tout plaide pour une reconnaissance de la technicité des agents, mais aussi pour une réaffirmation de l'utilité sociale et économique des missions que nous exerçons car la fiscalité est un outil de financement des politiques publiques et de redistribution indispensable au vivre ensemble.

Les agents refusent d'être les bouc-émissaires de la crise et exigent :

- **retrait du pacte de responsabilité,**
- **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois**
- **l'arrêt immédiat de la RGPP, de la MAP et de la démarche stratégique**
- **l'attribution du budget nécessaire à l'exercice de nos missions**
- **la reconnaissance des qualifications des agents**
- **le maintien des plans de qualifications ministériels**
- **le dégel du point d'indice et la fin du blocage des salaires**
- **la non application du rapport Pêcheur**

Pour les agents, ces revendications doivent être satisfaites.